

# SAS 13 BIS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle  
Au Capital Social de 5 000 Euros  
Siège social : 13 Bis, Rue d'Amerval  
54000 NANCY

908 860 554 RCS NANCY

---

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 01/04/2024

---

L'an 2024, le 1<sup>er</sup> avril au siège social,

Monsieur Sacha GEORGE, actionnaire unique et président de la société a pris les décisions extraordinaires suivantes relative à :

- La transformation de la Société par Action Simplifiée en Société à Responsabilité Limitée
- La nomination du Gérant de la société
- L'approbation définitive de la transformation et adoption des nouveaux statuts
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

### **Première décision :**

L'actionnaire unique après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, décide, en application des dispositions des articles L 225-243 à L 225-245 du Code de commerce, de transformer la Société en Société à responsabilité limitée à compter de ce jour.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La durée de la Société et son objet restent inchangés

### **Deuxième décision :**

L'actionnaire unique statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle, nomme en qualité de Gérant de la Société :

Monsieur Sacha GEORGE, demeurant 39, Rue Raymond Poincaré à SAINT MAX (54130)  
Né le 13 avril 2001 à NANCY (54000)  
De nationalité française

Pour une durée illimitée.

Monsieur Sacha GEORGE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour leur exercice.

Le Gérant sera tenu de consacrer tout son temps aux affaires sociales.

Il aura, conformément à l'article 18 des nouveaux statuts, tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour passer seul tous les actes entrant dans l'objet social.

**Troisième décision :**

L'actionnaire unique, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate la réalisation définitive de la transformation de la Société en société à responsabilité limitée.

En conséquence L'actionnaire unique après avoir pris connaissance du projet de statuts devant régir la société sous sa nouvelle forme de Société à Responsabilité Limitée, adopte, article par article, ces statuts dans toutes leurs dispositions.

Ce texte des statuts demeurera annexé au présent procès-verbal après avoir été certifié par L'actionnaire unique.

**Quatrième décision :**

L'actionnaire unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par L'actionnaire unique.

**Monsieur Sacha GEORGE**



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE  
L'ENREGISTREMENT

MEURTHE-ET-MOSELLE

Le 07/08/2024 Dossier 2024 00040099, référence 5404P01 2024 A 02295

Enregistrement : 125 € Penalités : 13 €

Total liquidé : Cent trente-huit Euros

Montant reçu : Cent trente-huit Euros